



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 23 AVRIL 2019

Présents : MM. FEBVAY - ANDRIEU – BROGNARA– DA.MATA - LETELLIER- CHUPPE

Excusés : MM. PLASSART- MAGGIO

COURRIER

**La commission accuse réception du P.V. N° 37 de la C.R.T.I.S. du 16 AVRIL 2019.
Remerciements.**

VILLE de MONTMORENCY : réponse faite par courriel ce mardi.

VILLE de MENUCOURT : réponse faite par courriel ce mardi.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE de GONESSE Stade Eugene COGNEVAUT rue CLARET NNI 952770103

MM. FEBVAY, CHUPPE et ANDRIEU de la CDTIS 95 se rendront le lundi 29 avril 2019 à 21 H sur les installations du club pour classement de l'éclairage.

VILLE de CERGY Stade Salif KEITA Bld d'OSNY Plaine des Linandes NNI 951270601

M. CHUPPE de la CDTIS 95 se rendra le mercredi 24 avril à 14H00 en compagnie de M. DENIS de la CRTIS sur les installations du club pour classement du terrain.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

**Le Président
Christian FEBVAY**

**Le Secrétaire de Séance
Philippe CHUPPE**